

223C0667  
FR0010259150-FS0348

4 mai 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**IPSEN SA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2023, la société Parvus Asset Management Europe Limited<sup>1</sup> (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 avril 2023, le seuil de 5% du capital de la société IPSEN SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 4 237 680 actions IPSEN SA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,21% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSEN SA sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 4 237 680 actions IPSEN SA (prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 5 juin 2023.

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 83 814 526 actions représentant 132 092 083 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.